



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Département d'Indre et Loire  
Commune de Channay sur Lathan



**ARRÊTÉ DE PERMISSION DE STATIONNEMENT**

N° 27/2024 - Du 21/10/2024 au 06/11/2024

1 Rue de la Grande Mare - Commune de CHANNAY-SUR-LATHAN

**LA MAIRE DE CHANNAY-SUR-LATHAN,**

*VU la demande en date du 04 octobre 2024 par laquelle l'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE, Châteauroux, sollicite l'autorisation de stationnement d'un camion nacelle, d'une mini pelle et d'un poids lourd relatif aux travaux suivants : terrassement sous accotement pour pose de coffret électrique .*

*VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983.*

*VU le code de la voirie routière,*

*VU le code général des collectivités territoriales,*

*VU le code de la route,*

*VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,*

*VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.*

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de ces travaux la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1.** L'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE est autorisée à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande, à charge pour l'entreprise de se conformer aux dispositions des articles suivants.

**Motif d'occupation :** terrassement sous accotement pour pose de coffret électrique

**Lieu de l'occupation :** 1 rue de la Grande Mare

**Moyens d'occupation :** stationnement d'un camion nacelle, mini pelle et poids lourd

**Date de début et de fin :** Du 21/10/2024 au 06/11/2024

**ARTICLE 2 :** Les bénéficiaires prendront toutes les précautions nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de l'occupation du domaine public.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Ouest de Langeais,
- Monsieur le commandant de gendarmerie d'Indre-et-Loire et la brigade de Savigné-sur-Lathan,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires à Tours.
- Monsieur le commandant de la CRS n° 41 à Saint-Cyr-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux d'Incendie et de Secours – ZA « La Haute Limougère » – 37230 Fondettes.
- Monsieur le président du Syndicat des Transporteurs routiers du Centre.
- Monsieur le président de la Fédération nationale des transports de voyageurs.
- L'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE

à CHANNAY-SUR-LATHAN, le 08 octobre 2024

La maire,  
Isabelle MÉLO

Pour le Maire absent  
L'Adjoint.  
P. HUET

